ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi, 29 décembre 1899 (Nivôse. An 108 de la République), 268e jour de l'année, 9e jour de l'hiver. Lever du soleil, 7 h.56; coucher, 4 h. 00

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 28 décembre à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 716 m.m. — Températures maxima : 3 ; minima : 1° — Humidité : 0.7. — Etat du ciel, couvert. — Direction et force du vent : S.-E. faible

Pluie tombée depuis 24 heures : 0 mm 5.

Temps probable : incertain.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 4 fr. 25.

Fermés à 8 h.

JUSTICE DE PAIX. (cantons Est et Ouest). — Audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — De 6 h. à 7 h. 1/2, langue anglaise.

De 8 h. à 9 h. 1/2, langue allemande, italienne, espagnole, comptabilité et arithmétique commerciales.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Roubaix, s'est réuni hier, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix ; secrétaire, M. Délette.

Les premières affaires inscrites à l'ordre du jour, concernent les clauses et conditions du travail dans les adjudications municipales.

Nos lecteurs trouveront, d'autre part, les renseignements sur cette question.

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le citoyen Avit Lombart déclare qu'il a omis, à dessein, d'excuser le citoyen Ch. De Cocq, adjoint au maire, rapporteur du budget.

« C'est, dit-il, que je voulais tout particulièrement établir que si le dévoué adjoint aux finances n'est pas à son poste, on ne peut le lui reprocher.

« Il sait à tuellement un traitement rigoureux qui l'oblige de nous ce soir ; mais je crois être l'interprète de tous, en formant des vœux pour son prompt rétablissement. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

— Le Conseil : autorise le maire à plaider dans l'affaire Desplanques ; — approuve un marché de gré à gré pour la fourniture de briquettes allume-feux ; à la condition publique vote un crédit supplémentaire pour les imprimés des bureaux de la population et des étrangers.

— La famille Vincre ayant opéré le remboursement des sommes dues par elles aux Hospices, demande la main-levée de l'inscription hypothécaire prise sur ses biens. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

— Lecture est donnée du compte administratif, pour ordre, du syndicat de l'Espierre, présentant un excédent de recettes de 308 fr. 19 le compte est approuvé.

— Le budget supplémentaire de 1899, du syndicat de l'Espierre présentant un excédent de recettes de 5,848 fr. 41.

— Le budget primitif de 1900, pour le même syndicat présentant en recettes 197,221 fr. 74 et en dépenses 201,640 fr. 41 est approuvé.

Il y aura lieu naturellement de voter de nouveaux crédits, dès que sera signé le traité pour l'épuration, avec la société Delattre, afin d'opérer l'agrandissement de l'usine.

— Le compte budgétaire de 1898, pour le service des eaux, est ensuite approuvé. Constations en passant, que la consommation d'eau, pendant l'année dernière a été de 9,498,265 mètres cubes pour les villes de Roubaix et de Tourcoing.

— Le budget supplémentaire de 1899, pour le même service, est approuvé. Il présente en recette et en dépenses 348,376 fr. 06.

Le budget primitif de 1900, pour le même objet, présentant en recettes et dépenses 1,018,750 fr. 44, est également approuvé.

Le Conseil municipal examine ensuite diverses questions de voirie, notamment celle relative à l'acquisition d'un terrain destiné à la création d'un groupe scolaire rue Linné, destiné à desservir les quartiers de Beaumont et du Pont-Rouge.

L'administration municipale a donné la une nouvelle preuve de son dévouement constant pour l'enseignement laïque.

L'œuvre du conseil municipal socialiste au point de vue scolaire sera une de ses plus beaux titres à la reconnaissance de notre population républicaine.

Les rapports

Vient ensuite la lecture de divers rapports :

— Du citoyen B. Gonce, tendant au vote d'un crédit supplémentaire de 480 francs, pour dépenses, pendant le 4e trimestre de l'année courante, résultant de l'ouverture d'un âme cours supérieur à l'Institut Sevigné. Adopté.

— Du citoyen Deletré concernant : *a*, le projet pour l'adjudication de la fourniture des denrées nécessaires aux chevaux de l'ébouage ; *b*, les devis et cahier des charges pour la ferrure des chevaux de l'ébouage : ces deux rapports sont adoptés.

— Du citoyen Wichart, concernant une insuffisance de crédit de 1,201 fr. au crédit ouvert à-cet effet aux fêtes nationale et communale ; les conclusions du rapport sont adoptées.

— Du citoyen Boucherie, concernant des questions de voirie intéressant les rues Vernet, Delaroche, Hubens, Mignard, dont l'ouverture est autorisée.

— Du citoyen Ponthieu, concernant des acquisitions de terrains pour mesure d'alignement, ce qui nécessitera l'ouverture d'un crédit de 1,252 fr. 00 à imputer sur les fonds disponibles de l'art. 147 du budget primitif de l'exercice courant. Adopté.

Du citoyen Bonnerie, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues de l'Espérance et de l'Hospice, au prix de 70 fr. le m.q : adopté.

Du citoyen Wichart, tendant au refus d'une autorisation sollicitée par M. Breuvart, brasseur à Armentières, de construire des bâtiments annexes au cabaret des Mille-Colonnes, sis au Parc de Barbieux ; les conclusions du rapport sont adoptées.

Du citoyen B. Gonce, concernant l'emploi des ressources pour les chemins vicinaux ordinaires, soit 21,049 fr. : adopté.

Du citoyen H. Thérin, adjoint, concernant le classement et l'ouverture, ainsi que la fixation des alignements de l'avenue Linné.

Du citoyen H. Therin, adjoint, pour le budget primitif de 1900.

Voici le texte du rapport de Thérin,

« Citoyens, le budget d'une ville de l'importance de la nôtre est sujet à des variations ; il reflète, dans ses parties essentielles, l'état des affaires industrielles et commerciales, parce que l'octroi, la Distribution d'eau, la Condition publique et d'autres services moins importants suivent, naturellement, l'accroissement ou la diminution de ces affaires.

« Conformément à l'espoir exprimé, au mois de Décembre 1898, l'octroi a repris sa marche ascendante et dépassera sensiblement la prévision de recette de 2,800,000 francs que nous avons admise pour l'exercice 1899, ce qui permet d'évaluer à 2,900,000 francs les produits probables de l'exercice 1900. Les encaissements relatifs à la Distribution d'eau et à la Condition publique sont considérés comme devant être égaux à ceux inscrits pour l'année en cours, mais l'on peut espérer qu'ils seront supérieurs à l'estimation faite.

D'autre part, vous avez sans doute remarqué que le principal des quatre contributions directes passe, en ce qui concerne les impositions communales, de 1,840,395 fr. 91 à 1,889,832 fr. 50, d'où une augmentation de 49,455 fr. 59 qui démontre la prospérité toujours croissante de notre cité.

« Les observations qui précèdent ne portent que sur un nombre très restreint des articles du budget et ne me dispensent nullement, d'appeler votre attention sur d'autres parties de ce document. Voici les remarques que je suis chargé de vous signaler au nom de la 1re Commission.

« Afin d'encourager les fabricants de tissus à créer des étoffes de genres nouveaux, le Conseil de Prud'hommes, par délibération du 21 mars dernier, a réduit à dix centimes par dessin ou modèle par an l'indemnité à verser pour les dépôts qu'ils effectuent au siège du Conseil, sans que la somme due pour un seul et même dépôt puisse être inférieure à un franc. Nous n'avons du reste qu'à enregistrer cette décision que le Conseil de Prud'hommes a prise par application de l'art 19 de la loi du 18 mars 1880.

« Lorsque fut créé le Laboratoire municipal, on croyait que le public roubaisien profiterait largement de cette institution en vue d'éviter la consommation des denrées alimentaires et des boissons falsifiées par des marchands peu scrupuleux qui réalisent des bénéfices considérables en niaisant à la santé publique, mais votre Commission a eu le regret de constater, une fois de plus, que les habitants n'ont que très rarement recours au chimiste municipal qui ne fait presque pas d'analyses demandées par les particuliers.

« La location des propriétés communales est élevée de 16,072 à 20,522 francs. L'augmentation est motivée par l'inscription du loyer intégral du Bureau Central des Postes et Télégraphes.

» A l'article 55 figure, à titre d'indication, une recette de 190 francs à provenir de la part contributive des Conseils de fabrique dans les dépenses d'entretien du Cimetière communal, par application de l'article 136 de la loi municipale du 5 avril 1884.

» Ainsi que l'explique la note imprimée en regard de cet article, la Cour de cassation, par arrêt du 20 Mai 1888, et la Cour d'appel d'Amiens, par arrêt du 20 avril 1898, ont jugé que la dite loi n'a pas déchargé les Conseils de fabrique de l'obligation d'intervenir dans les dépenses d'entretien des cimetières communaux. Par conséquent, notre Commission estime que la Ville de Roubaix ne peut renoncer à une légitime perception dont beaucoup de localités profitent à bon droit.

» Pendant les années 1898 et 1899, le produit des deux-centimes additionnels extraordinaires inscrits à l'article 67 a été affecté, concurremment avec les revenus annuels, à la construction d'une crèche à l'angle des rues de Tourcoing et Saint-Laurent ; suivant la promesse qui vous en a été faite l'année dernière à pareille époque, ce produit est prévu dans le but d'ériger un groupe scolaire dans le quartier de Beaumont, où son utilité se démontre de plus en plus par les usines et les habitations qui y sont élevées.

» Conformément à votre délibération du 20 novembre dernier, une somme de 20,000 fr. figure au budget en vue de la concession d'accès aux propriétaires riverains du parc de Barbieux.

» Dans le chapitre premier des dépenses votre Commission a relevé les principales modifications qui se produisent dans les articles ci-dessous désignés :

« Sous le numéro 6 ayant pour titre : Impressions, insertions et publications, une somme de 1000 francs est jugée nécessaire parce que l'adjudication va être renouvelée et que le cahier des charges de cette opération contiendra la durée de la journée de travail et le salaire minimum des ouvriers qui seront occupés à faire les imprimés destinés aux services municipaux.

« L'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail nécessite un bureau spécial dont la dépense est portée à l'article 11.

« Le service électoral devient de plus en plus important en raison du développement continuel de la ville. L'Administration municipale a pensé qu'il devait, comme dans la plupart des villes de France, en faire l'objet d'un article au budget, celui inscrit sous le n° 17.

« L'exploitation de l'école de natation, article 35, passe de 8,000 à 12,000 francs. L'augmentation est indispensable pour assurer le paiement du salaire du personnel et acheter le complément de linge qu'a rendu absolument utile l'abaissement des prix du tarif de cet établissement qui reçoit un nombre plus considérable de baigneurs qu'autrefois.

« A l'article 42, relatif à l'entretien des propriétés communales, vos commissions ont admis une augmentation de 2,000 francs parce que les ouvriers occupés aux travaux de la Ville verront fixer le minimum de leur salaire et la durée de la journée de travail.

Dans le détail de l'article 52, on a évalué à 1200 mètres cubes les boues à extraire des égouts. Antérieurement, la quantité ne s'élevait qu'à 900 mètres cubes.

» Article 51, est nouveau. Autrefois, l'arrosage des voies publiques était compris dans dans l'article 49 intitulé : « Enlèvement des immondices, etc. »

Au budget primitif de 1899, les dépenses d'exploitation de la Distribution d'eau s'élevaient à 492,313 fr. 79. Dans celui de 1900, elles sont évaluées à la somme de 587,400 fr. ; ces dernières sont supérieures de 95,000 fr. ; elles nous permettent de croire qu'aucun crédit supplémentaire ne nous sera demandé au cours de l'année prochaine.

L'épuration des eaux du ruisseau de l'Espierre donne lieu à une prévision à peu près égale à celles des dernières années. Ce n'est, vous le savez, qu'une situation d'attente, puisque vous serez appelés, à bref délai, à vous prononcer sur un traité dans lequel la participation des villes de Roubaix et de Tourcoing est de 350,000 francs, non compris les intérêts et l'amortissement du capital à emprunter pour l'agrandissement de l'usine de Grimonpont.

« Bien que la dépense constatée en 1898 ne se soit élevée qu'à 171,117 fr. 18, la somme de 11,500 francs allouée au service du cadastral, article 75, a été maintenue parce que, depuis que l'Administration municipale est seule chargée de la délivrance des cartes gratuites d'accouchement, les demandes des indigentes sont plus nombreuses.

Les dépenses facultatives du Conseil de Prud'hommes n'ont subi aucune modification ; mais, de nouveau, vos commissions ont formulé la réserve expresse que le traitement et les frais d'habillement du garçon de bureau ne seront pas supportés par le budget municipal aussi longtemps que le titulaire de cet emploi en assumera la charge.

« La subvention au Bureau de Bienfaisance, qui était de 275,000 francs au budget primitif de 1899, est prévue pour 275,000 francs. La différence de 2,000 francs nous volera, sans doute, le vote de crédits supplémentaires. Du reste, la prévision des recettes spéciales du Bureau de Bienfaisance et la distribution du pain à domicile qui seront très prochainement assurés.

« Cette subvention était de 280,000 francs, mais elle a été réduite de la somme moyenne allouée pendant les dernières années, par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, pour le traitement des enfants rachitiques, scrofuleux, etc., envoyés par elle dans des établissements spéciaux, et cela, parce que la Commission administrative des Hospices s'occupera seule de ces enfants qui pourront occasionner une charge annuelle de environ 10,000 francs.

» La subvention à la Caisse des Ecoles, article 111, est élevée de 30,000 à 50,000 francs. Cette somme de 10,000 francs est indispensable si l'on veut secourir efficacement les enfants pauvres des écoles communales à l'entrée de l'hiver 1899-1900.

» L'article 120 comprend l'emploi de la recette à provenir de la concession d'accès au Parc de Barbieux, lequel est subordonné aux encaissements à opérer.

» A l'article 140, un supplément de 700 fr. s'impose si l'on ne perd pas de vue que, pendant l'année 1900, les hommes du deux classes de la 1re série territoriale seront appelés à faire une période d'exercice militaires. Les familles de ces hommes sont généralement composées de beaucoup d'enfants en bas âge qui entraînent à des indemnités importantes.

» Enfin, par application de votre vote du 30 juin 1899, vos commissions ont admis, à l'article 145, un crédit de 1,000 francs destiné à l'envoi de délégations ouvrières à l'Exposition Universelle de 1900.

» Tels sont, citoyens, les principaux points sur lesquels votre attention est appelée.

» Sous ce rapport du budget, vous avez dû constater qu'il est établi de façon à faire face aux besoins présumés de l'année prochaine : aussi, ai-je l'honneur de vous prier de vouloir bien l'adopter en l'arrêtant de la manière suivante :

En recettes, à 5,503,473 fr. 58.

En dépenses, à 5,499,127 fr. 77.

Soit avec un excédent de recette de 4,345 fr. 81. »

***

Après cette lecture, le Conseil commence l'examen des divers articles du budget, auquel nous consacrerons une étude spéciale.

***

Une deuxième séance a eu lieu à 10 heures 1/2.

Elle s'est terminée à minuit 5.

Le budget a été étudié et voté avec ses augmentations pour les dépenses ordinaires de 100 francs.

A noter spécialement le crédit affecté aux pompiers ; autorisation est donnée de prélever 1,500 francs pour servir de secours à allouer aux pompiers ayant 25 ans de service et qui ne reçoivent rien de la caisse de retraites.

Il n'y aura donc pas de séance aujourd'hui.

G. L.

Cercle d'études sociales. — Le Cercle se réunira ce soir, à 8 heures 1/2 précises, à « L'Alsace », boulevard de Belfort.

Ordre du jour : 1° Causerie par le citoyen Franck sur : Coïlectivisme et Justice. »

2° Revue des faits économiques et politiques par le citoyen Vingtras.

3° Questions diverses.

Les membres du Parti ouvrier sont admis aux séances.

Les réceptions du jour de l'an. — M. le Président du Tribunal de commerce, recevra chez lui, rue Neuve, n° 60, samedi prochain à 1 heures.

L'administration municipale ne recevra pas.

Les arrêtés de police municipale. — La mairie vient de réviser tous les arrêtés municipaux.

Quelques modifications ont été introduites notamment dans l'arrêté en date du 12 décembre qui regit les cafés et cabarets ; « Art. 3. Les cafés et débits seront fermés à minuit, pendant la semaine, et à une heure du matin les dimanches et jours fériés. Ils ne pourront être ouverts avant le jour. Toutefois, l'administration municipale se réserve le droit de retarder, d'une façon générale, la fermeture de ces établissements, les jours d'assemblées et de fêtes publiques. »

L'heure de fermeture en semaine et le dimanche est ainsi définitivement réglée ; elle était seulement l'objet d'une tolérance, précédemment.

L'arrêté concernant les artifices et le tir d'armes à feu, a été également revisé ; les articles 391 à 395 inclus, du reglement municipal du 20 novembre 1875, sont abrogés.

Enfin, un arrêté municipal, en date du 22 décembre, fixe ainsi qu'il suit, le prix des rations aux fourneaux économiques : bouillon ou soupe 0,05 ; légumes 0,05 ; viande 100 grammes, 10 cent. ; harengs et œufs, la pièce, 0,05 cent.

Délégation cantonale. — La nouvelle délégation cantonale de Roubaix s'est réunie hier, après midi, vers 4 h. 1/4, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire.

Après l'installation des nouveaux délégués, il a été procédé à la répartition des écoles.

Le vol de la rue de la Perche. — Hier matin, vers cinq heures, Wattiau Désiré, âgé de 17 ans, peigneur, Vancampen Léonie, âgée de 17 ans, soigneuse, Vandekerkove Léonie, âgée de 19 ans, soigneuse, demeurant tous trois rue St-André, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol, commis au préjudice de M. Geerbraux, demeurant sentier de la Brasserie, n° 20.

Tous trois ont été écroués à la maison d'arrêt de Lille.

Saisie de poisson. — L'inspection des denrées alimentaires, a opéré hier au Minck, la saisie de 100 kilos de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Mort à l'hôpital. — Le nommé Henri Bels âgé de 49 ans, qui avait été trouvé malade le 8 décembre, dans l'église St-Joseph, où il s'était réfugié à la suite des brutalités exercées sur lui, à la Demi-Lune, rue Vaucanson, où il logeait, est mort hier, à l'Hôtel-Dieu.

Nous croyons savoir que le parquet s'est ému de l'affaire et qu'il demandera l'autopsie du malheureux.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin vers 1 heure moins le quart, au domicile de la dame Duberquin Adèle, âgée de 42 ans, cabaretière, demeurant rue du Vieil Abreuvoir, 24.

Le feu a pris naissance dans le plafond de la salle du débit et a dû être causé par la chaleur du bec de gaz, servant à l'éclairage.

Quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre le feu : les dégâts s'élèvent à 150 francs : il y a assurance.

Les Rentes des travailleurs. — Le 23 décembre, un accident est survenu chez Mac Avox Robert, rue Bernard.

Le nommé Potier Jean-Bte, homme de peine, âgé de 38 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Beek, en transportant une caisse a heurté la jambe gauche et contracte un ulcère.

Le docteur Dispa a déclaré 1 mois d'incapacité de travail.

— Le 27 décembre, un accident est survenu chez O. Fournier et Rosse, place Chaptal, 21.

Le nommé Colin Auguste, meunier, âgé de 14 ans, demeurant rue Newton, 20, s'est fait enlever une portion de la phalangette du pouce droit en tournant à la meule.

Le docteur Rousseau a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

PARTI OUVRIER — SECTION ROUBAISIENNE

Avis aux secrétaires de groupes

Le Comité exécutif informe les groupes qu'il tient à leur disposition les nouvelles cartes d'adhérents pour l'année 1900.

Le prix de la carte est fixé comme d'habitude à 0 fr. 25.

Mouvement ouvrier

La 1re SECTION (Mairie) se réunira aujourd'hui, vendredi, 29 courant, à 8 h. 1/2 très précises du soir, au siège habituel, estaminet Dugardin, Grande-Place, 9.

2e SECTION. — Réunion samedi, à 8 h. 1/2 du soir, au Palais, au Pile.

12e SECTION. — Réunion samedi, à 8 h. 1/2 du soir, au Tonneau Rouge, rue de la Paix. Ordre du jour : Etudes sur les statuts du Parti.

16e SECTION. — Réunion samedi, à 8 h. 1/2, estaminet Mausart, rue de l'Epeule, 77. Très urgent.

Réunion publique. — Samedi 30 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, salle de la Brasserie, rue Meyerbeer, grande réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens Michel SERVAIS, GOSSELIN et FERRAND

Ordre du jour : La politique générale.

Pour la propagande. — Le secrétaire du Parti a reçu du citoyen Bienvenue, président de la Coopérative « La Paix » la somme de 111 fr. 50, produit des quêtes faites lors du paiement des bénéfices à la Coopérative.

Une somme de 2 fr. 50 a également été versée par les forts du Fontenoy, après une partie de loto, contre ceux de chez Becquart rue Pierre-de-Roubaix.

Merci à tous.

Si vous manquez d'*appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines*, si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Sonnet* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépôt général pour l'Europe : **M. Emile Beyaval**, pharmacien, 108, rue de Lannoy à Roubaix, toutes pharmacies.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 28 décembre 1899

NAISSANCES. — Jules Drubo, rue Beaurepaire, 30. — Yvonne Declerq, rue de Lorgies, 48. — Marcel Dupuis, 10 jours, 9. — Jules De Pagie, rue d'Avelghem, 77. — Jeanne Vergeein, rue Basse-Masure, 5. — Agathe, 15. — Marguerite Brunel, rue Clémenceau, 6. — Louis Alme Huysen, rue des Longues Haies, 25. — Emile Blondé, rue de Jemmapes, 30. — Adolphe Declercq, rue Blanchemaille. — Robert Dejardin, rue Casimir Périer, 2. — Blanche Lortholary, rue du Vieil Abreuvoir, 24. — Auguste Dispas, rue Colbert, 2. — Jeanne Marotte, rue de l'Ommelet, imp. Balsac, 34. — Louis Minet, rue Faidherbe, 6. — Valentine Declercq, rue Bois le Duc, 2.

DÉCÈS. — Jeanne Gaudrin, 10 ans, rue de Rome, 6. — Olivier, 10 ans, rue du Moulin, 1 an, rue des Fossés, 17. — Julienne Leplat, 8 jours, rue de Beaucamp, 5. — Pomier, 12. — Marine Paienne, 43 ans, place d'Amiens, 7. — Oscar Dolmancy, 4 mois, rue Blanchemaille. — Marie Bourquier, 1 an, 11. — Joseph Vandenbrouck, 87 ans, rue des Chasseurs, 8. — Marie Schoon, 11 mois, rue de la Perche, fort Scoen, 46. — Madeleine Restremon, 23 jours, rue de Mouvaux, cour Devrendt, 2. — Sophie Lhermitte, 61 ans, rue de Douai. — Olivia Dhaese, 18 mois, rue du Tilleul, 5. — Boute Pladel, 5. — Sophie Gunter, 81 ans, rue de l'Hospice. — Gilbte Vanrycke, 6 mois, rue Decrême, 136.

TOURCOING

Vol de volailles. — Des individus se sont introduits dans la nuit de mardi à mercredi dans la cour de la maison de époux Gous, rue du Blanc-Seau, 188, où ils ont enlevé trois poules et un coq.

Ils avaient également dérobé un lapin dans une maison voisine.

La police a ouvert une enquête.

Un chien enragé. — Un chien enragé appartenant au sieur Delahaye, demeurant au pont du Halloi, et visité par M. Montois vétérinaire a été abattu, ainsi que le chat de la maison.

Une chienne et ses trois jeunes, appartenant au sieur Leman, qui avaient été en contact avec l'animal, ont été également abattus.

L'enfant du sieur Delahaye ayant été griffé par le chat, suivra le traitement de l'Institut Pasteur.

L'Arbre de Noël à l'Association Alsacienne-Lorraine. — Cette société a été formée, il y a deux ans, par les Alsaciens-Lorrains, habitant Tourcoing, dans le but d'établir entre eux une étroite solidarité et de se soutenir dans les difficultés de la vie.

L'association avait organisé, le dimanche 24 décembre, en son local rue du Château, une magnifique fête de l'Arbre de Noël. Elle s'est ouverte à 4 heures de l'après-midi, par une distribution de jouets aux enfants pauvres, tous réunis autour d'un splendide sapin, dressé au milieu d'une salle superbement décorée et illuminée.

Cette distribution déterminée, à la grande joie des bambins, à sept heures, les invités prennent part pour le concert.

M. Herman prononce une allocution, dans laquelle il remercie MM. Dudot le dévoué président, les membres de la commission, et M. Pierron, organisateur du concert, ainsi que tous les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à la fête.

Il termine en associant à cette fête les Alsaciens-Lorrains qui font partie de la Légion étrangère, ou ils se sont engagés, dit-il, pour servir la mère-patrie.

Mlle Jane Marthel, MM. Bulté flutiste Audic baryton, et P. Desmet président du Cercle V. Hugo, se sont montré excellents artistes ; ils ont été chaleureusement applaudis pendant le concert, qui s'est terminé par une nouvelle pièce de M. Pierson, »Wilhelmine». Cette scène patriotique a été très goûtée par le public qui n'a pas ménagé ses applaudissements au sympathique et distingué auteur.

En somme charmante réunion de famille, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

M. L.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre, fils. — Afin de donner à son spectacle un attrait particulier et pour satisfaire les nombreuses demandes du public, M. Alexandre, fils, donnera dimanche prochain une représentation composée d'un drame et d'une comédie.

Don César de Bazan », drame en 5 actes de Dumanoir et d'Ennery et « Feu Toupinel », comédie en 3 actes de A. Bisson se partageront le programme et seront interprétés par les meilleurs artistes des troupes de drame et de comédie de M. Alexandre.

Nous ne pouvons que féliciter M. Alexandre de l'heureuse initiative qu'il prend de donner ainsi dans la même soirée deux œuvres d'une telle importance. Aussi, nul doute qu'une pareille innovation soit bien accueillie par le public.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 28 décembre 1899

NAISSANCES. — Carette Louise, rue de Renaix, 33. — Horreur Jean Bte, rue Cliquet. — Desplanques Louis, rue du Fleurus, 9. — Leclercq Emile, rue de Geneffe, 15. — Goyenheim Armand, rue Wimes-Choqueel, 73. — Flipo Jules, place Tiéfers, 9. — Messelier Lucienne, rue des Cinq Voies, 213. — Marechal Léon, rue Neuve. — Dehlevel Louis, rue du Pont de Neuville.

DÉCÈS. — Guine Juliette, 66 ans, rue du Château, 33. — Leblanc Henriette, 75 ans, rue Dugay Trouin, 62. — Leman Jules, 25 ans, rue de la Marlière, 74.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Listes électorales. — M. le Préfet du Nord vient de désigner ses délégués pour la revision des listes électorales.

Ce sont MM. Sécard, Lamblin et Delecluze chacun d'eux représentant une section.

Nouvel an. — Permission générale est accordée pour toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier et jusqu'à deux heures du matin pour ce dernier jour.

MONS-EN-BARŒUL. — Parti ouvrier. — Réunion extraordinaire le samedi 30 décembre à 8 heures du soir, à l'estaminet du Petit-Château.

Ordre du jour : Situation financière.

Les questions d'une très grande importance étant à discuter, nous espérons que tous les membres assisteront à cette réunion.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Avenir du Prolétariat. — Il vient de se fonder à Marcq-en-Barœul un Comité de l'Avenir du Prolétariat, pour les sociétaires de Marcq et Mouvaux.

A partir du 1er janvier 1900, les cotisations seront reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à 11 h. dans la salle du Bureau de Bienfaisance à la mairie de Marcq-en-Barœul.

MOUVAUX. — Accident de voiture. — Jeudi matin, une voiture appartenant à M. Grau, liquoriste à Tourcoing, a été renversée sur la chaussée par suite de la rupture de l'essieu.

Heureusement, le conducteur marchait près des chevaux : il a pu ainsi éviter un accident qui aurait pu lui coûter cher.

Avis de la Mairie. — Les personnes qui élèvent des pigeons voyageurs sont invitées à se présenter au plus tôt à la Mairie pour faire les déclarations exigées par la loi.

HALLUIN. — Chute mortelle. — Une femme de 34 ans, Mme Lehoucq, née Clémence Dumortier, mère de deux jeunes enfants, s'est tuée en faisant une chute dans l'escalier de sa demeure, 20, rue Varna.

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLE N° 29

Pâte onctueuse, parfum puissant.

SUIVEZ la MOKATINE PARTOUT

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*, 28, Rue de Fives, 28

Prime-Etrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1 — 6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café — 18 PIÈCES — 3 francs

TYPE N° 1 — *Bon-Prime* — N° 25 — TYPE N° 2

TYPE N° 2 — 6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café — 18 PIÈCES — 3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée :

HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

● Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Sénilité, etc.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE — N° 502

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

Mais elle avait un motif puissant d'assister à la fête chez le baron. C'était la possibilité de se venger de lui, de lui faire expier ses machinations contre Georges. Et la gitane était fort perplexe. Partagée entre la haine et l'amour, elle ne savait pas auquel de ces deux sentiments donner la préférence.

Malgré cela, elle assura la maîtresse de son concours. Elle consentit même à répéter les principaux tableaux dans lesquels elle devait figurer, puis elle prétexta la nécessité de faire un brin de toilette et s'échappa.

La fête chez le baron était pour dix heures et demie. Rendez-vous général fut pris pour neuf heures.

Avec quelle amertume Mercédès compta les minutes jusqu'à l'heure fixée par Georges pour la rencontre sur le quai de la Râpée !

Cette heure sonna enfin.

Le train pour Marseille partait à sept heures quinze. Les deux amants devaient se rencontrer à six heures et demie.

Le mois d'octobre finissait et la nuit était déjà complète quand la gitane, blottie au fond d'un fiacre aux stores baissés, traversa le quai hanté à ce moment là par de nombreux piétons. Elle avait recommandé à son cocher de marcher assez lentement et elle dévisageait attentivement tous les hommes qui passaient par là, dans l'espoir de reconnaître Georges, de lui crier qu'il était découvert, qu'il n'avait qu'à prendre la fuite.

Elle ne le vit pas. Elle ne vit pas davantage Prudent, ni Raoul de Récourt.

Mais elle reconnut fort bien, bien qu'elle ne l'eût vu qu'une fois, le vicomte de La Hague, qui se promenait mélancoliquement de long en large comme un amoureux ou comme un poète : nous voulons dire que le jeune homme avait l'air absolument étranger à ce qui se passait autour de lui.

Elle eut envie de l'appeler, de lui crier qu'il avait bien tort d'attendre, que Georges était averti et qu'il ne viendrait pas, car elle ne pouvait douter que le vicomte, lui aussi, ne fût du complot. Cependant, elle se tint tranquille. Elle sentait qu'il fallait plus que jamais se montrer circonspecte.

Quand le cocher eut dépassé de quelques centaines de mètres l'endroit où Georges devait l'attendre, la gitane lui donna l'ordre de revenir sur ses pas. Elle ne découvrit pas davantage son amant et elle ne vit plus le vicomte.

— Allons ! c'est bien ! se dit-elle. Il est sur ses gardes et ne se montrera pas.

Presque au même instant, elle aperçut deux hommes qui cherchaient évidemment à reconnaître les voyageurs que pouvait bien transporter le fiacre mystérieux. Un bec de gaz justement éclairait les deux compagnons. Mercédès étouffa un petit cri. C'était Prudent en compagnie de Raoul de Récourt.

Ils sont donc tous là ce soir ! se dit-elle.

Et toutes ses craintes lui revinrent. Elle jugea qu'il devenait dangereux pour elle de rester sur le quai de la Râpée, et elle n'arrêta pas le cocher.

Que pouvait-elle faire ?

Descendre et se montrer ? C'était attirer Georges et le livrer à ses ennemis.

Au contraire, en s'en allant, elle l'avertissait, pour ainsi dire, qu'il était perdu.

— L'heure du rendez vous est passée à présent, raisonna-t-elle. Georges partira sans moi. Et, ma foi ! je veux que cette soirée finisse bien... J'irai chez le baron.

Mercédès était une petite femme de tête. Elle n'hésita plus. La paix se fit, pour ainsi dire, instantanément en son esprit. Elle avait la conviction que Georges était hors de l'atteinte de ses adversaires, et elle ne tremblait plus pour ses jours.

Une seule chose les chagrinait : c'était l'idée qu'il partait sans elle et qu'elle resterait peut-être de longs mois sans le revoir. Mais une séparation momentanée valait mieux qu'une séparation éternelle.

Pendant qu'elle rejoignait sa maîtresse de ballet, Prudent et Récourt délibéraient. Le premier était sombre.

— Nous sommes joués ! fait-il. Georges a été averti. Nous n'avons plus aucune chance de le joindre aujourd'hui.

La Hague tout à coup se rapprocha d'eux :

— J'ai aperçu le gitano, leur expliqua-t-il mystérieusement.

On se souvient que La Hague avait vu le gitano chez sa fille quand elle habitait l'appartement que lui avait meublé Goldsmidt.

— Où est-il ?

— Là bas, à deux cents pas d'ici.

— Et que fait-il ?

— Ma fois, il a l'air de faire exactement ce ue noqus faisons... il attend quelqu'un.

— Il attend Georges, lui aussi ! jeta Récourt. Tout espoir n'est peut-être pas perdu.

— Au contraire, rectifia Prudent. S'il est là, c'est parce qu'il suppose que sa fille doit venir... La petite ne viendra pas, c'est elle qui aura prévenu Georges.

— Nous serons donc toujours impuissants ! fit Raoul.

— Qui sait ? C'est quand on ne voit plus l'ennemi qu'il est sur nous. En tout cas, j'ai la certitude que l'homme ne s'embarquera pas ce soir !

— D'où vient cette certitude ?

— De ce qu'il a dû attendre la gitane jusqu'à la dernière minute, ce qui l'a inévitablement conduit à manquer son train.

— Mais il y a d'autres trains dans la soirée...

— C'est vrai ! Seulement le misérable n'est pas sot. Il se dira que si la gitane n'est pas venue, c'est qu'il s'est produit quelque chose d'extraordinaire. Attendre le départ d'un autre train équivaudrait pour lui à se jeter dans la gueule du loup. Par conséquent.

— Oui. Mais il peut emprunter une autre voie.

— Je n'en disconviens pas, j'allais même vous le dire. Aussi voici ce que je propose. Allez à la gare de l'Ouest tous les deux. Moi, à tout hasard, je vais surveiller les départs de ce côté-ci.

— Seul ?

— Sans doute.

— Mais...

— Mais rassurez-vous ! rassurez-vous, mon ami !... Cette fois-ci